Abus de faiblesse sur personne agée

Par Visiteur

Bonjour,
je connais un monsieur de 86 ans qui emploie à son domicile des auxiliaires de vies, il m' a demandé de l aider a gérer son personnel, ranger ses papiers et faire des démarches qu'il ne pouvait pas faire. Ce monsieur me payé tous les mois mais sans me declarer, et m a meme preté de l argent que je lui rembourse depuis janvier en heure de travail, mais toujours sans declarer. Entre temps il a eu des soucis avec deux de ses auxiliaires de vie et en a informé son medecin traitant et a porté plainte contre elle... La police a poussé l enquete plus loin et s' est apercu qu'il me payait sans me declarer et qu il m avait preté de l argent. La police me dit que je vais etre accusé d abus de faiblesse, alors que le monsieur a toute sa tete et leur a dit que je n avais pas abusé de lui et qu au contraire je lui rendai service. Puis je etre accusé et si oui qu est ce que je risque? merci.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Au vu des faits que l'on vous reproche il n'y a pas abus de faiblesse puisque cette qualification ne peut être retenue que dans le cadre de pratiques commerciales.
Je pense que les services de police faisait plutôt allusion à un abus de confiance.
Il appartient à vous et à ce monsieur d'apporter la preuve que les sommes versées ont été rendues et que le reste était une rémunération.
Attendez de voir le cours de l'enquête avant de vous inquiéter.

cordialement

Par Visiteur

BONJOUR,

le monsieur en question leur a deja dit qu il m avait remunerer et qu il m avait preté de l argent.... mais les gendarmes laissent sous entendre que je pourrais avoir des problemes, peut etre est ce juste de l' intimidation? ce monsieur va etre placé sous tutelle a la demande du medecin suite aux soucis qu il avait avec deux de ses employées depuis 5 ans je crois. Ma seule faute a moi est d avoir durant 8 mois environ percu des salaires sans les déclarer, je m attends peut etre a un redressement fiscal mais pas a une accusation d abus de confiance. Qu' en pensez vous?

Par Visiteur

Madame,

Vous ne pouvez être accusée de quoi que ce soit sans preuve.
Je comprends parfaitement vos angoisses mais dans l'immédiat rien ne laisse supposé que vous faites l'objet d'une quelconque procédure. Il est normal vu la situation que les gendarmes s'interrogent sur toutes les personnes et tous les faits entourant ce monsieur mais cela n'est pas une affirmation de votre implication dans quoi que ce soit.
Pour qu'il y ait abus de confiance il faudra prouve que c monsieur vous avez donner de l'argent dans un but bien précis et qu'au lieu de l'utiliser à cette fin vous l'avez détourné à votre profit.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci pour vos réponses rapides, et vraiment vous m avez rassuré car oui je m angoisse , et surtout je suis sidéré car je

n ai rien fais de repréhensible... je vous recontacterai si j ai du nouveau ou d autres questions, en tout cas merci encore.

Par Visiteur

Chère Madame,

Je reste à votre entière disposition.
Bon courage.

Bien cordialement